



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

VERSION PROVISOIRE DE LA DECLARATION DES MAIRES ET LES AUTORITES LOCALES

Préambule

Nous, Maires et Autorités Locales réunis à Nairobi dans le cadre du 4eme Sommet d'Africities le 21 et 22 Septembre 2006 :

1. **CONSIDERANT** que les Objectifs du Millénaire en matière de Développement constituent une avancée dans le programme d'action défini par la Communauté Internationale et qui comportent des objectifs, des buts (échéances), permettant, à tout moment, de suivre et d'évaluer le chemin parcouru ;
2. **CONSIDERANT** que le fait d'inscrire dans l'ordre de priorités l'accès aux services élémentaires, aux fins de réalisations des objectifs du Millénaire en matière de Développement constitue une initiative pertinente car elle privilégie les droits de l'homme et l'application de ces droits dans plusieurs contextes locaux.
3. **CONSIDERANT** que la nécessité urgente de respecter ces échéances convenues aux fins de réalisation des Objectifs du Millénaire en matière de Développement (OMD) nécessite l'adoption et l'application immédiate des politiques de décentralisation ;
4. **CONSIDERANT** que la décentralisation et la prise en charge des Municipalités par elles-mêmes ne peut revêtir une importance certaine que si elles donnent lieu à l'amélioration des conditions de vie de populations ;
5. **CONSIDERANT** qu'au moment où la dynamique de la décentralisation s'est cristallisée en un concept accepté de manière générale, nos différents pays ne parviennent pas à comprendre ensemble la portée réelle des politiques de décentralisation.
6. **CONSIDERANT** que le modèle de décentralisation appliqué par les ministères de tutelles de gouvernements centraux et assisté parfois par les bailleurs de fonds peut compromettre le besoin urgent d'accélération et d'encouragement de la délégation des pouvoirs comme véritable moyen de décentralisation.
7. **CONSIDERANT** qu'il existe un décalage de dysfonctionnement entre les lourdes responsabilités imparties aux autorités locales pour la réalisation des

- OMD et les ressources humaines, financières, institutionnelles, techniques dérisoires, et bien d'autres ; à leurs disposition ;
8. **CONSIDERANT** que la relation fondamentale qui existe entre la démocratie, la prise en charge des pauvres par eux-mêmes et la redynamisation de mécanismes actuellement adoptés par les autorités locales et en vue de résoudre les problèmes abordés par les OMD est évidente d'elle-même.
 9. **CONSIDERANT** que les politiques gouvernementales d'immigration qui continuent de restreindre les mouvements des citoyens africains à travers les pays africains sont incompatibles avec l'unité africaine et les progrès accomplis par les peuples africains dans la résolution des défis qui sont les leurs.
 10. **CONSIDERANT** que l'eau et l'électricité constituent des besoins essentiels pour l'existence humaine, leur fourniture doit relever de la compétence des Gouvernements et doit être privatisée.
 11. **CONSIDERANT** que pour assurer la continuité des projets de développement au niveau local, les mandats des collectivités locales doit être garantie pour une durée qui ne soit pas inférieure à la durée du mandat du pouvoir central dans les Constitutions nationales.
 12. **CONSIDERANT** la nécessité d'une complémentarité avec les efforts gouvernementaux pour assurer un accès pour tous à la prévention de santé, des mutuelles de santé doivent être créées dans les collectivités locales.
 13. **CONSIDERANT** que l'existence et les activités permanentes de Villes et Collectivités Locales Unies d'Afrique (UCLGA) comme organisation panafricaine qui réunit toutes les villes et les collectivités locales et historique et gagne à être renforcées et appuyées par tous, du fait qu'elle est la voix authentique des communautés locales.

ET POUR CETTE RAISON :

14. **DECIDONS** par conséquent que, les OMD devraient servir de programme de référence pour l'élaboration de nos politiques et stratégies locales. Cette perspective impose l'adoption d'une approche pragmatique et le développement d'une culture de suivi permanent et d'évaluation des activités des collectivités locales.
15. **DECIDONS** de réitérer notre engagement à approfondir le processus de décentralisation à notre niveau par l'adoption des approches participatives qui encouragent l'instauration des partenariats locaux aux fins de respect des échéances fixées dans le cadre de la réalisation des OMD.

16. **DECIDONS** d'instaurer, dans le cadre de Cités Unies et Collectivités Locales d'Afrique un mécanisme d'échange d'expériences, d'information et d'évaluation par les pairs aux fins de compréhension générale des exigences et de la dynamique de la décentralisation à travers le continent, en vue de mettre en place une charte continentale sur la gouvernance des collectivités locales.
17. **DECIDONS** de l'adoption, sur le plan national, des formules bien définies du point de vue juridique et bien structurées en vue de constituer une base de recettes des administrations des collectivités locales au sein des services nationaux du trésor, et sur le plan international, au sein du pool des fonds et des subventions octroyés par les partenaires du développement.
18. **DECIDONS** de renforcer les capacités en rendant nos institutions plus performantes en élargissant et en approfondissant notre base de recettes, en encourageant la gestion avisée et l'utilisation prudente des ressources tout en engageant les gouvernements nationaux et les partenaires de développement, à partager de manière plus équitable des ressources publiques.
19. **DECIDONS** de concevoir des stratégies et des mécanismes de prise de décisions comportant l'élaboration concertée du budget, la planification intégrée du développement et les Stratégies de développement de villes. Le développement de ces mécanismes devrait respecter les six principes de Gouvernances et Collectivités Locales discutés par les délégués lors des assises du Sommet Africités 3 de Yaoundé.
20. **DECIDONS** de recommander que dans chaque pays, l'affiliation obligatoire des associations nationales des autorités locales
21. **DECIDONS** de demander que les politiques migratoires nationales abolissent l'obligation de visas pour les Africains voyageant d'un pays à un autre.
22. **DECIDONS** de l'inclusion dans les critères d'évaluation par les pairs définis à l'intention des gouvernements centraux, du niveau de décentralisation et de renforcement de capacités des autorités locales dans le cadre Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et les Objectifs du Millénaire en matière de Développement (OMD).
23. **RECONNAISSONS** le besoin d'instaurer l'unité et la solidarité nationales entre les Etats Africains en vue de rendre plus percutante la voix de l'Afrique sur la scène internationale et de s'assurer par la suite que les collectivités locales prendront toutes les mesures appropriées visant à perfectionner la décentralisation aux fins d'amélioration du service public et de réalisation des OMD, dans la reconnaissance et le respect de l'autorité incontournable du gouvernement central sur les questions nationales.